

# Affirmer la portée européenne et internationale de l'ESS

## NOS RAISONS D'AGIR

**PRÉAMBULE** • Parce qu'elle sait aussi se projeter dans l'avenir et innover, l'ESS doit contribuer de manière renouvelée à l'élaboration de l'intérêt général dans un contexte marqué par l'âge de l'anthropocène, les effets de crises cycliques ou structurelles, les mutations écologiques, économiques et sociales profondes, les fragilités de la démocratie, les bouleversements technologiques et géopolitiques, les transitions démographiques et les insuffisances des politiques publiques.

**ARTICLE 7** • Nous portons au sein d'organisations et coalitions internationales une vision du monde promouvant la paix, les droits sociaux, humains et culturels, le juste échange et l'action pour le climat et la biodiversité.

## LES CHIFFRES CLÉS

EN EUROPE

**2,8**  
MILLIONS  
D'ENTREPRISES ET ORGANISATIONS  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

**13,6**  
MILLIONS  
DE SALARIÉS

**232**  
MILLIONS DE MEMBRES  
DE COOPÉRATIVES, MUTUELLES,  
ORGANISMES PARITAIRES, ASSOCIATIONS,  
FONDATIONS

PRÈS DE  
**83**  
MILLIONS  
DE BÉNÉVOLES

SOIT  
**25%**  
DE LA POPULATION  
EUROPÉENNE

La Présidence du Conseil de l'Union européenne, intervenue dans la foulée de l'adoption du plan d'action pour l'économie sociale, permet à la France d'occuper une place prépondérante à l'échelle européenne et internationale pour les années à venir. Ce plan d'action, présenté par la Commission en décembre 2021, est le fruit d'une longue mobilisation portée depuis 2014 par Social Economy Europe et ses membres aux côtés des institutions européennes, pour développer l'économie sociale dans toute l'Europe et libérer son potentiel de création d'emplois de qualité et de cohésion sociale.

L'économie sociale, cette économie résiliente et de proximité « du dernier kilomètre des biens et services », est structurante dans les politiques de cohésion sociale et territoriale voire dans certains secteurs industriels. La Commission européenne l'a d'ailleurs reconnue, en mai 2021, comme faisant partie de l'un des 14 écosystèmes industriels pour une relance juste et durable de l'Union européenne.

Pour parvenir à un changement d'échelle nécessaire, il faut permettre à l'économie sociale et solidaire d'être l'outil efficient – décisif – d'une politique de relance européenne/mondiale ambitieuse, partenariale et durable, pour inventer et mettre en œuvre les solutions face à cette pandémie et aux impasses du modèle économique actuel qui ont contribué à ces urgences économiques, écologiques, sociales mondiales, dont les conséquences sont redoutables sur la prospérité de nos sociétés, de nos cohésions sociales voire sur nos démocraties.

Plus globalement, la dynamique d'affirmation de l'ESS se matérialise par la multiplication d'adoption de lois nationales dédiées à l'ESS au Nord comme au Sud. L'arrivée du secrétariat du Forum mondial de l'économie sociale et solidaire à Bordeaux en 2022 ou encore la constitution d'une coalition internationale de l'ESS offre de nouvelles perspectives à l'action internationale de l'ESS venant de France.

## NOS PROPOSITIONS

## 1 Porter au niveau européen une définition de l'économie sociale en droit positif

Ce plan d'action accorde plus qu'une reconnaissance symbolique à l'économie sociale en Europe ; il reconnaît sa légitimité au cœur de l'Europe sociale. Dans le but de créer des conditions propices à son développement en vue d'une meilleure reconnaissance, l'une des actions clefs est la proposition d'une Recommandation en 2023 du Conseil portant sur le développement des conditions-cadres de l'économie sociale dans tous les États-membres.

Bien que cette Recommandation ait toute son importance, elle concerne peu les pays qui se sont dotés, il y a plus de 10 ans pour certains, d'une loi-cadre en faveur de l'économie sociale et solidaire comme l'Espagne, le Portugal ou la France en 2014.

De plus, les ambiguïtés et les insécurités dont l'économie sociale est l'objet dans le droit européen qui ignorent les spécificités de ses modèles freinent et sa reconnaissance et son développement.

La promotion par la France d'une définition en droit positif de l'économie sociale au niveau européen pourrait lever ces freins en s'appuyant sur la base d'un ensemble juridique constitué :

- D'une part des acteurs non-lucratifs et à ce titre ne disposant pas de capital social (qu'ils aient une part d'activité marchande ou non),
- Et d'autre part des entreprises dont l'affectation des excédents de l'activité est encadrée par des règles statutaires et majoritairement dédiée à la pérennité de l'activité, caractérisant ainsi une « lucrativité limitée » dans l'intérêt de leur objet social.

Cette définition donnant sa place aux modèles non-lucratifs comme à lucrativité limitée serait un point d'appui indispensable à une prise en compte stratégique de l'ESS dans tous les domaines d'action et politiques de l'Union Européenne et permettrait d'ouvrir la piste de labels plus exigeants, permettant par exemple une juste prise en compte des spécificités de l'ESS (gouvernance, répartition de la valeur, utilité sociale...) dans le cadre d'une potentielle taxonomie sociale.

## 2 Obtenir une résolution des Nations Unies sur l'Économie Sociale et Solidaire

L'intérêt au niveau international pour l'économie sociale et solidaire est grandissant ces dernières années ; de nombreux exemples l'attestent comme le rapport de 2020 sur la relance post covid du Groupe de travail inter-agences des Nations unies sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSSSE) ; l'Action mondiale lancée en 2020 par l'Organisation de développement et de coopération économique (OCDE) ou le rapport du Secrétaire général de l'ONU de 2021.

Il est indispensable de poursuivre la promotion de l'économie sociale et solidaire dans les politiques publiques au niveau international. L'agenda politique implique la poursuite et l'amplification de la mobilisation collective aux côtés du Forum mondial de l'économie sociale et solidaire, et aux côtés de l'Organisation internationale du travail notamment lors de sa 110e Conférence où est inscrit, pour la première fois, le thème « L'économie

sociale et solidaire au service d'un avenir du travail centré sur l'être humain ». C'est en effet une occasion historique d'élaborer une définition universelle de l'expression « Économie sociale et solidaire », y compris les principes et valeurs qui lui sont associées.

Cette discussion pourrait maintenir l'économie sociale et solidaire à l'ordre du jour de la prochaine Conférence internationale en 2023 et permettre d'œuvrer pour l'adoption d'une Résolution des Nations Unies sur l'Économie Sociale et Solidaire (sous présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne).

Quoi qu'il en soit, la politique diplomatique de la France devra se caractériser par une participation active à une coalition d'États soutenant l'adoption de cette résolution des Nations Unies.



## **Intégrer le potentiel de contribution de l'économie sociale et solidaire aux Objectifs de Développement Durable dans la politique diplomatique française**

L'économie sociale et solidaire par ses principes et ses valeurs, s'inscrit naturellement dans le cadre du Programme du Développement Durable à l'horizon 2030 pour répondre aux défis auxquels la population mondiale est confrontée comme la pauvreté, les inégalités, la dégradation de l'environnement et du climat, l'accès à une éducation et des soins de qualité ou la préservation de la paix, d'autant plus à l'aune de la pandémie. A moins de dix ans de cette échéance, le constat n'est pas à la hauteur des ambitions portées. La France s'est dotée en 2020, d'une feuille de route pour décliner l'Agenda 2030 afin de renforcer sa mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national et ultramarin.

Face à l'atteinte de l'État de droit, au recul du multilatéralisme et à l'escalade des clivages territoriaux, le renforcement du rôle des entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire pour un développement résilient, juste et inclusif est indispensable. Le socle européen des droits sociaux doit être mis en œuvre à travers le renforcement d'une Europe sociale et durable et d'une gouvernance européenne au service des politiques d'intérêt général, permettant ainsi aux entreprises de l'économie sociale d'agir pleinement aux côtés des institutions européennes.

La pandémie et ses conséquences ont accentué le creusement de trop nombreuses inégalités. Il est important de continuer à sensibiliser et à informer notamment les femmes et les jeunes, davantage touchés, sur le potentiel de l'économie sociale et solidaire en termes d'accès et de création d'emplois de qualité et pérennes, de création de filières d'activités et de métiers d'avenir notamment sur les transitions écologiques et numériques et les possibilités d'entreprendre autrement.

La quête de sens et de l'engagement prégnants notamment chez les jeunes, la recherche des moyens de prévenir la violence et de consolider la paix, la lutte contre la corruption à travers des législations nationales sont autant de réponses apportées par l'économie sociale et solidaire, qui a au cœur de son Adn la démocratie.

Enfin, alors que la France s'est distinguée ces dernières années par l'adoption d'une loi sur le devoir de vigilance, il importe que le potentiel de l'ESS pour concrétiser les objectifs de cette loi soit porté et reconnu, notamment en termes de passage de l'économie formelle à l'économie informelle, de travail décent ou d'accès des femmes à l'initiative économique.



## **Soutenir le développement de la finance solidaire à l'échelle européenne** *(label européen et dispositifs de garanties)*

Les besoins de financement qui ne sont pas couverts sur le marché ont été estimés à 6,7 milliards d'euros pour la période de programmation 2021-2027. L'accès à un financement sur mesure et à un soutien aux entreprises de l'économie sociale et solidaire sont primordiaux pour renforcer leurs capacités.

Il est urgent de favoriser l'émergence de fonds d'amorçage des entreprises de l'économie sociale au niveau européen, fonds souvent difficiles à monter et trop peu nombreux pour financer plus largement l'innovation sociale en Europe.

Faute d'éligibilité, les entreprises de l'économie sociale peinent parfois à accéder aux outils de garantie ; outil pourtant le plus efficient en termes d'effet de levier. Le développement et le renforcement de ces outils, au niveau européen, est indispensable.

Les neuf labels de l'économie solidaire qui existent pour le moment dans différents pays européens - comme le label Esus en France - et donnant droit à des aides spécifiques n'ont pas été établis sur des critères communs et ne sont donc pour l'instant pas reconnus d'un État à l'autre. La création d'un label européen pour la finance solidaire comme référentiel exigeant et gage de la qualité « sociale » des produits financiers proposés permettrait leur développement à l'échelle européenne.

La partie du fonds INVEST EU dédié à l'ESS devra être mis au service de la concrétisation de son potentiel, notamment dans les transitions écologiques, territoriales, démographiques et numériques. Pour ce faire, et afin de pallier les difficultés d'accès au capital des entreprises de l'ESS, il importera qu'il prenne en compte les spécificités de ces modèles, et tout particulièrement la priorité accordée à leurs contributions au bien-être des populations sur la lucrativité des apports financiers.



**POUR ALLER PLUS LOIN :**

Livre blanc de FAIR

Le site de Social Economy Europe